

ÉTUDES Apiculture



• **Juillet 2023**

Observatoire de la production de miel et gelée royale 2023 (données 2022)

Cette synthèse présente les résultats des données 2022 de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, menée par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer. Cet observatoire, conduit depuis 2014, permet d'approcher de manière fine la filière apicole française afin d'avoir une connaissance des apiculteurs et de leurs activités. En 2022, plus de 62 000 apiculteurs se sont déclarés auprès de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). La production de miel en France est estimée à 31 387 tonnes, soit une hausse de 58,5 % par rapport à 2021.

Objectifs et méthode

L'Observatoire de la production de miel et gelée royale a pour objectif d'évaluer les volumes de production de miel et de gelée royale en France en 2022, le nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL, les caractéristiques des exploitations apicoles, leur localisation, les miellées produites en France, les circuits de commercialisation du miel, la formation des apiculteurs, etc.... Cette étude est réalisée à partir des données recueillies via une enquête menée auprès d'apiculteurs (professionnels et amateurs), d'organisations de producteurs (OP) et de conditionneurs. Les réponses collectées sont ensuite analysées en statistique descriptive et extrapolées à partir des données de déclarations de ruche faites auprès de la DGAL.

Représentativité des répondants par rapport à la base de déclaration de la DGAL et au volume de miel produit en 2022

Nombre de ruches	Nombre de répondants / extraction DGAL 2022	Répartition volume 2022 des répondants
Moins de 50	5,41 %	8,0 %
50 à 149	12,45 %	8,4 %
150 à 399	14,04 %	28,0 %
Plus de 400	21,31 %	55,0 %
Total	6,21 %	100 %
<i>Dont > de 50 ruches</i>	<i>14,38 %</i>	<i>92 %</i>

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2023 d'après la base de déclaration de la DGAL

Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 3 897 apiculteurs, soit 6,2 % des apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2022.

Caractéristiques des structures apicoles

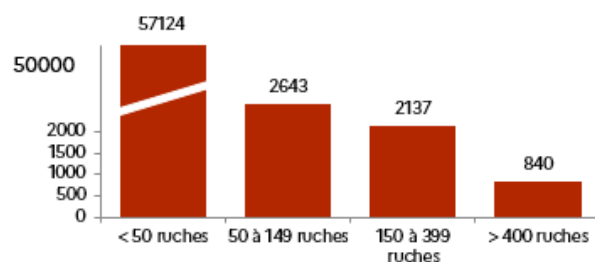
Le nombre total d'apiculteurs retrouve le même niveau que 2019

En 2022, le nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL est estimé à **62 744**. Le nombre d'apiculteurs officiellement déclarés au 31/12/2022 retrouve un niveau similaire à celui de 2019.

Le nombre d'apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 14,2 % entre 2019 et 2022. Ils sont désormais 5 620 en France. On compte également 2 018 apiculteurs de plus de 200 ruches (seuil d'activité, au-delà duquel un apiculteur est considéré comme professionnel selon la MSA), soit 3,6 % des apiculteurs français.

Le nombre d'apiculteurs de moins de 50 ruches est quant à lui estimé à 57 124.

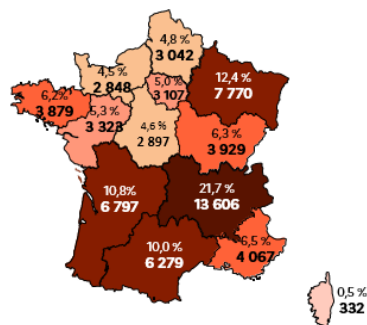
Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL en 2020 et 2021



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale FranceAgriMer 2023 d'après la base de déclaration de la DGAL

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les régions du Sud de la France, avec en tête la région **Auvergne-Rhône-Alpes** qui regroupe 21,7 % des apiculteurs français, suivi de la région Nouvelle Aquitaine avec 10,8 % des apiculteurs et de l'Occitanie avec 6 279 apiculteurs soit 10,0 % des apiculteurs. Dans la partie nord, c'est la région Grand-Est qui se positionne comme la deuxième région française en nombre d'apiculteurs avec 12,4 % des apiculteurs.

Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par région en 2022

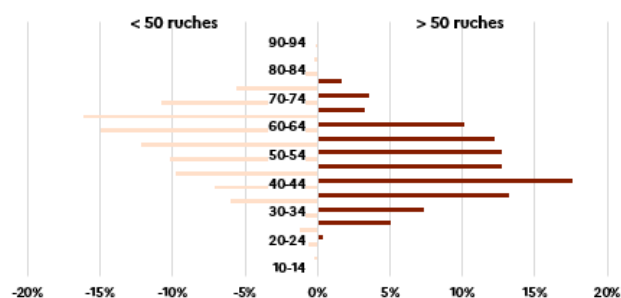


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge

La moyenne d'âge des apiculteurs de moins de 50 ruches atteint 57 ans. Les exploitants de plus de 50 ruches, ont un profil plus jeune. La moyenne d'âge s'établit à 46 ans.

Répartition des apiculteurs par tranche d'âge



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Profil des apiculteurs

Les producteurs de miel sont à 5,6 % des exploitants qui exercent leur activité à temps complet et à 94,4 % qui exercent leur activité à temps partiel (pluriactif, sans emploi, retraité, etc...).

La production de gelée royale est une activité technique qui est exercée essentiellement par des professionnels (seulement 18,0 % de pluriactifs). Les femmes sont moins nombreuses dans le secteur apicole, que dans le secteur agricole au sens large (15,0 % contre 26,0 % pour l'agriculture).

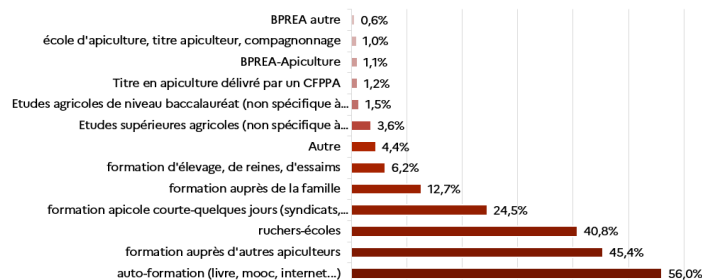
Les femmes sont plus nombreuses parmi les producteurs de gelée royale (40,0 %).

La formation des apiculteurs

Les premières voies de **formation des apiculteurs de moins de 50 ruches** sont l'auto-formation (56,0 %), la formation auprès d'autres apiculteurs (45,4 %). Les formations organisées par les ruchers-écoles sont assez fréquentes (40,8 %), mais les apiculteurs assistent également à des autres formations externes de courtes durées (24,5 %).

Les apiculteurs de moins de 50 ruches, issus de formation initiale en apiculture comme le BPREA apicole sont peu nombreux (1,1 %).

Formation des apiculteurs de moins de 50 ruches

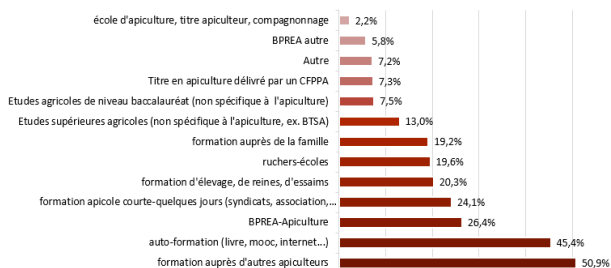


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Le profil de **formation des apiculteurs de plus de 50 ruches** est très différent. Certains n'ont pas eu recours à des formations et se sont formés auprès d'autres apiculteurs (50,9 %), de leur famille (19,2 %) ou par de l'autoformation (45,4 %). Ils suivent également des formations apicoles courtes (24,1 %) ou se forment via des ruchers-écoles (19,6 %).

Le BPREA apicole concerne 26,4 % des apiculteurs de plus de 50 ruches. 13,0 % des apiculteurs ont suivi des études supérieures agricoles.

Formation des apiculteurs de plus de 50 ruches



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

La production de miel

Le nombre de ruches mises à l'hivernage en hausse

Le nombre de ruches mises à l'hivernage reste plutôt stable par rapport aux années précédentes. En 2021/2022, le nombre de ruches mises à l'hivernage est de **1 755 356**. Il était de 1 808 088 ruches en 2020/2021.

Le nombre de ruches détenues **par les apiculteurs de plus de 50 ruches** continue d'augmenter légèrement (+0,56 % en un an) et représente aujourd'hui 71,9 % de l'ensemble des ruches françaises soit **1 263 802 ruches**.

On observe un recul du nombre de ruches possédées par les apiculteurs possédant moins de 50 ruches (-10,8 %).

Le nombre de ruches diminue dans la majorité des régions. Seule la région Auvergne-Rhône-Alpes voit son nombre de ruches augmenter, elle est en 2022 la région qui compte le plus grand nombre de ruches (304 986 ruches soit 17,4 % des ruches françaises).

Les DOM disposent à l'hiver 2021/2022 de **40 502** ruches, soit 2,3 % des ruches françaises. Le nombre de ruches mises à l'hivernage est en léger recul en Outre-Mer.

Un taux de remise en production en baisse cette année

Le taux de remise en production prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, les colonies faibles et les non-valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps).

Le taux de remise en production au printemps 2022 diminue de 2 points par rapport à 2021. Au printemps 2022, on dénombre **1 335 068 ruches en production** (contre **1 415 907** en 2021). Le taux de remise en production est de 76,0 % en 2022 contre 78,0 % en 2021.

79,6 % des ruches sont remises en production au printemps pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, contre 72,3 % pour les plus de 400 ruches. Certains élevages ont indiqué n'avoir mis aucune ruche en production à la sortie d'hiver, compte tenu des pertes trop importantes.

Les régions Occitanie, Grand Est et Corse sont les régions qui disposent des plus hauts taux de remis en production (79,9 % pour l'Occitanie, 80,3 % pour la Corse et la région Grand Est). En revanche, ce taux est particulièrement faible en Normandie (69,3 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (69,7 %).

Une production de miel en 2022 équivalente à la production de 2020

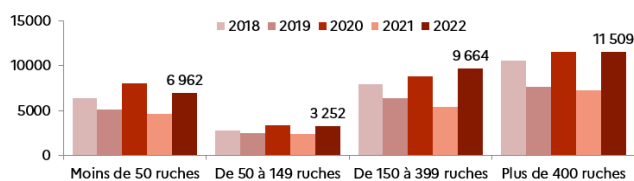
La production de miel en 2022 est une des plus hautes enregistrées depuis la mise en place de l'observatoire. Elle est estimée à environ **31 387 tonnes**, soit une hausse de 58,5 % par rapport à celle de l'année précédente, année qui avait été marquée par des conditions météorologiques très défavorables.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches assurent plus des ¾ du volume de miel produit en 2022 et 67,4 % des volumes produits proviennent des exploitations de plus de 150 ruches.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont réalisé 22,2 % du volume. Les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches ont réalisé 10,4 % du volume. Les apiculteurs de 150 à 399 ruches ont réalisé 30,8 % du volume. Les apiculteurs de plus de 400 ruches ont réalisé 36,7 % du volume.

Toutes les catégories d'apiculteurs ont vu leur production augmenter. Ainsi, la production des apiculteurs de moins de 50 ruches a progressé de 50,3 %, celle des apiculteurs de 50 à 139 ruches a augmenté de 30,1 %, la production des apiculteurs ayant de 150 à 399 ruches a progressé de 77,8 % et celle des apiculteurs de plus de 400 ruches de 57,5 %.

Production française de miel de 2018 à 2022



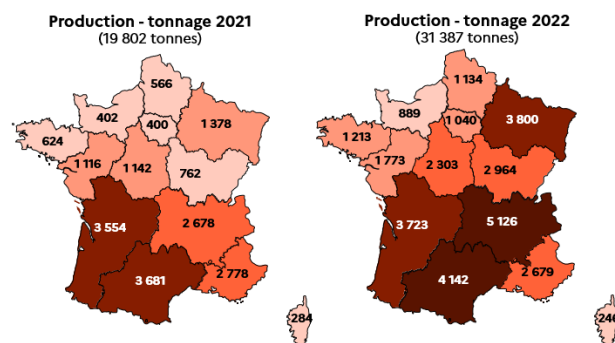
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Entre 2021 et 2022, la production de miel a fortement augmenté dans toutes les régions de France, sauf en Corse et en région PACA. Les augmentations les plus importantes concernent la partie Est et plus particulièrement la Bourgogne-Franche-Comté

(+288,9 %) et le Grand-Est (+175,8 %). Les conditions météorologiques de la moitié nord de la France ont été nettement plus favorables qu'en 2021.

Dans les DOM, la production atteint 352 tonnes (-20 %). Les apiculteurs ont connu une production en baisse en raison d'une dégradation des conditions météorologiques.

Répartition de la production de miel par région en 2021 et 2022



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Des rendements en progression en 2022

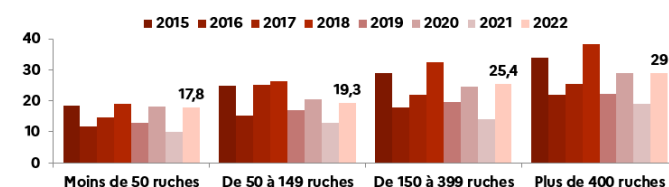
Le rendement de l'année 2022 est estimé à **23,5 kg/ruche**, soit un niveau similaire à celui de l'année 2020.

Le rendement augmente avec la taille des exploitations (de 17,8 kg/ruche pour les exploitations de moins de 50 ruches à 29,0 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches).

Les rendements restent très variables d'une région à une autre avec des rendements plus élevés dans la moitié nord de la France. Les rendements ont progressé pour l'ensemble des régions françaises à l'exception de la Corse. Le Centre-Val-de-Loire conserve sa première place avec 40,0 kg/ruche, suivi par la Bourgogne-Franche-Comté avec 36,4 kg/ruche et les Hauts-de-France avec 31,1 kg/ruche.

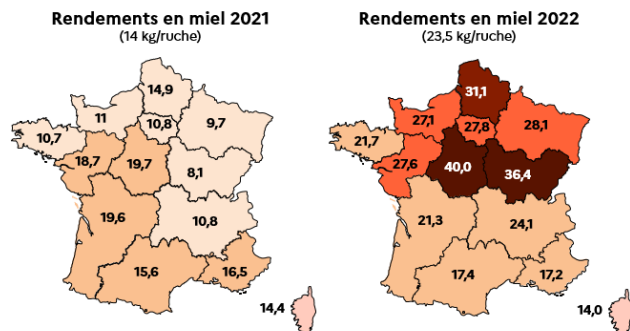
Les rendements les plus bas se trouvent dans le bassin méditerranéen avec 17,2 kg/ruche en région PACA, 17,4 kg/ruche en Occitanie et 14,0 kg/ruche pour la Corse.

Évolution du rendement moyen annuel de 2015 à 2022 (kg de miel par ruche)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Rendements par région en 2021 et 2022



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Production par miellée : le miel de colza devient la miellée la plus produite en France

Le miel de colza est la miellée la plus produite en France en 2022, grâce à de bons rendements dans la moitié Nord de la France. Il représente 14,2 % des volumes produits à l'échelle nationale.

Le miel d'acacia se positionne comme la 2^e miellée en France (11,8%), avec des récoltes particulièrement abondantes en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

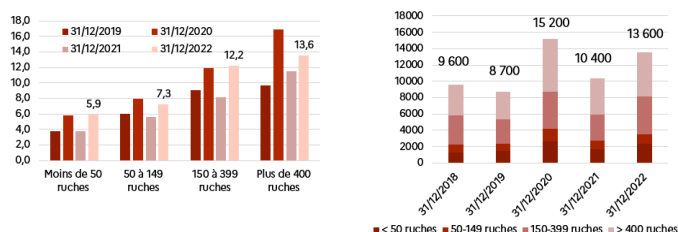
Le tournesol, principalement produit dans le Sud-Ouest, représente 8,4 % de la production de miel en France.

Stocks de miel en France

Les stocks de miel repartent à la hausse à la fin de l'année 2022. Ils étaient exceptionnellement élevés après la récolte de 2020, mais avaient connu une forte baisse en 2021, en raison d'une production bien inférieure aux dernières années. Les stocks sont estimés 13 600 tonnes soit 43 % de la récolte de l'année. Ce sont les producteurs de plus de 400 ruches qui concentrent la plus grande part des stocks (près de 40 % des volumes).

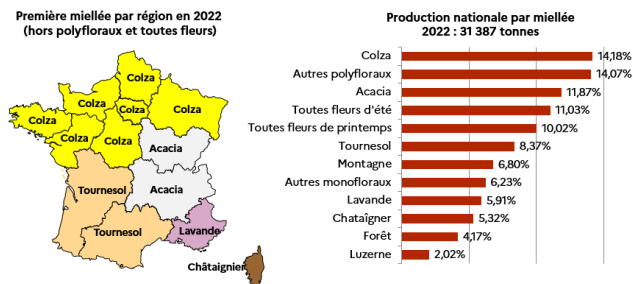
Les niveaux de stocks par ruche sont plus élevés chez les apiculteurs de taille importante : ils varient de 5,9 kg/ruche pour les moins de 50 ruches à 13,6 kg/ruche pour les plus de 400 ruches.

Évolution des stocks de miel



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Production nationale par miellée (Production 2022 : 31 387 tonnes)



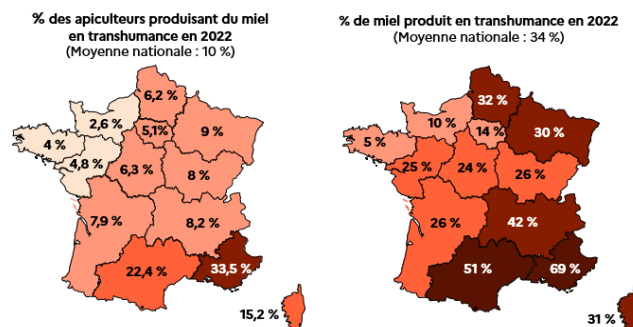
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

La production de miel réalisée en transhumance en 2022

10 % des apiculteurs français pratiquent la transhumance en 2022. Cette pratique est largement développée pour les apiculteurs de plus de 400 ruches. 34,4 % de la production de miel français est produite en transhumance.

La transhumance est plus développée dans le sud de la France. Les apiculteurs de la Bretagne, de Normandie et d'Île-de-France produisent assez peu en transhumance.

Part des apiculteurs produisant en transhumance et production de miel en transhumance par région



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

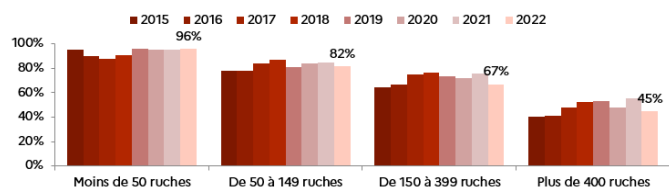
Commercialisation et activités de diversification

Le conditionnement en pot en baisse en 2022

La part de miel conditionné en pot a diminué en 2022 par rapport à 2021 : 66,9 % de la production de miel a été mise en pot en 2022 contre 73,5 % en 2021.

La part de miel conditionné est inversement corrélée au nombre de ruches. Ce sont les apiculteurs de plus de 400 ruches qui conditionnent le moins (44,8 %). Les exploitants de moins de 50 ruches mettent en pot la quasi-totalité de leur production (95,9 %).

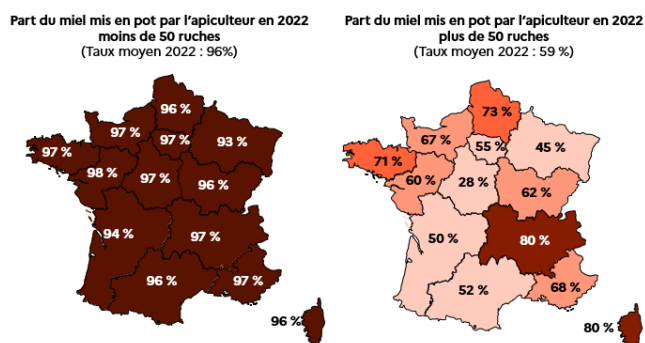
Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur (% du volume)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Il y a assez peu d'écarts entre les régions. Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, la proportion mise en pot est plus élevée en Auvergne-Rhône-Alpes (80 %), Corse (80 %), Hauts-de-France (73 %) et Bretagne (71 %). C'est en Grand-Est (45 %) et Centre-Val-de-Loire (28 %) que les apiculteurs professionnels conditionnent le moins en pot.

Part de miel mis en pot par l'apiculteur (% du volume) par région



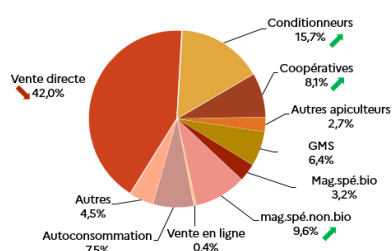
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

La vente directe, 1^{er} circuit de distribution du miel en 2022

La vente directe reste le principal débouché pour les producteurs de miel (42,0 %), même si cette part a baissé de 4 points entre 2021 et 2022 (la récolte de miel étant plus abondante en 2022). La baisse du nombre d'apiculteurs dans les catégories de moins de 50 ruches et de la catégorie des 50 et 150 ruches peut contribuer à la diminution de la vente directe, principalement effectuée par les petites exploitations.

Les achats des conditionneurs constituent le 2^e circuit de commercialisation après la vente directe (15,7 %) et se fait principalement par les apiculteurs de plus de 150 ruches.

Les circuits de distribution du miel



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Les activités de diversification

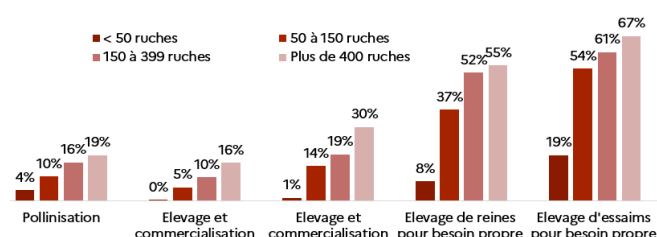
L'élevage de reines et d'essaims pour le renouvellement du cheptel est largement pratiqué par les apiculteurs professionnels (de 37,0 % à 67,0 % selon les catégories). Les apiculteurs s'assurent ainsi de la génétique de leur cheptel.

La commercialisation de reines et d'essaims est essentiellement pratiquée par les apiculteurs professionnels.

En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,34 essaim/ruche en production et 0,58 reine / ruche en production.

L'activité de pollinisation est pratiquée par seulement 4 % des apiculteurs de moins de 50 ruches, mais 13,4 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.

Part des apiculteurs possédant une activité de diversification



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

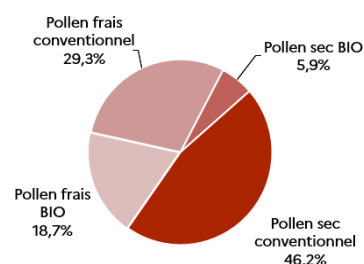
Les autres produits de la ruche : le pollen et la propolis

La production de pollen

La proportion d'apiculteurs produisant du pollen augmente avec la taille des exploitations (de 1,2 % pour les moins de 50 ruches à 15,1 % pour les plus de 400 ruches). Pour les apiculteurs produisant du pollen, la production moyenne par ruche en production atteint 290 g.

La production de pollen est estimée à 42 tonnes en 2022¹. Elle reste très variable d'une exploitation à l'autre. La production de pollen se répartit équitablement entre le pollen frais (48 %) et le pollen sec (52 %). Environ 24 % du pollen est issu d'exploitations bio. La quasi-totalité (90 %) est commercialisée par des apiculteurs de plus de 150 ruches.

Part de la production de pollen



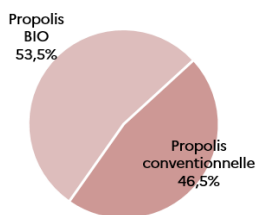
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

¹ Cette estimation est basée sur l'échantillon de l'Observatoire, sur la base des apiculteurs qui ont répondu à cette question.

La production de propolis

La proportion d'apiculteurs produisant de la propolis augmente avec la taille des ruches (de 1,4 % pour les moins de 50 ruches à 10-15 % pour les plus de 150 ruches). En moyenne, 60 g de propolis sont récoltés par ruche. La production de propolis est estimée à 4 tonnes en 2022². La proportion de propolis bio dépasse quant à elle les 50 % de la production totale. La propolis est produite à 89 % par des apiculteurs de plus de 50 ruches. La production de propolis est assurée à 77 % par les producteurs de plus de 150 ruches.

Part de la production de propolis bio et conventionnel



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

La production de miel biologique³

Le nombre d'exploitations bio continue à progresser en 2022. On estime que les apiculteurs biologiques sont désormais plus de **1 300**. Après avoir connu une croissance forte entre 2019 et 2021, le nombre d'exploitations en conversion ou converties à l'agriculture biologique croît moins rapidement. On estime le nombre de ruches bio ou en conversion à **249 000** en 2022. La croissance ralentit également.

La production de miel bio a augmenté entre 2021 et 2022, en raison de conditions météorologiques plus favorables qu'au cours de l'année précédente. Elle atteint en 2022, **4 978 tonnes** et progresse de +20,9 % par rapport à 2021.

Les rendements sont légèrement plus faibles qu'en conventionnels, ils sont de 22,3 kg/ruche contre 23,5 kg/ruche en conventionnel. Néanmoins, ils ont progressé par rapport aux années précédentes hormis pour l'année 2020.

Part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion

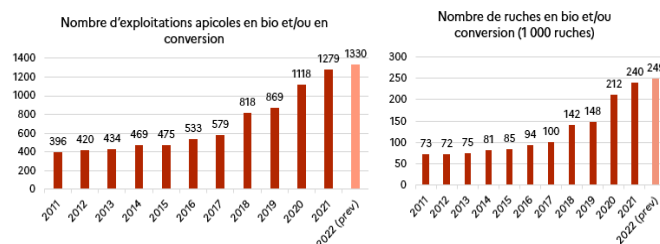
	2019	2020	2021	2022
Part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion de plus de 50 ruches	19,8 %	20,4 %	20,8 %	19,3 %
Part de la production bio (%)	13,7 %	13,7 %	20,8 %	15,6 %

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

² Cette estimation est basée sur l'échantillon de l'Observatoire, sur la base des apiculteurs qui ont répondu à cette question.

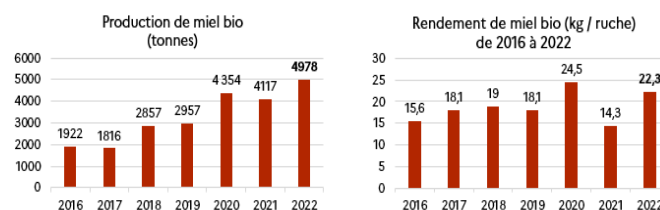
³ Le miel bio se distingue par un mode de production et des conditions d'élevage des abeilles qui respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique. Pour plus d'informations : <https://www.agencebio.org/questions/quest-ce-que-du-miel-bio/>

Production de miel biologique



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Production et rendement en apiculture biologique



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

La production de gelée royale

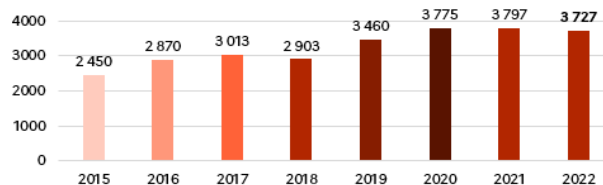
L'échantillon compte 59 répondants, dont 30 adhérents au GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale) et 29 non adhérents. Le GPGR compte 135 adhérents en 2022, contre 119 adhérents en 2021.

Une production de gelée royale stable

La production de gelée royale reste globalement stable entre 2020 et 2022. Elle atteint **3 727 kg** en 2022 dont **2 903 kg** produits par les adhérents du GPGR. Elle progresse régulièrement depuis la mise en place de l'observatoire.

Le rendement des adhérents du GPGR est en nette hausse, passant de 720 g en 2021 à 840 g pour l'année 2022. Il faut noter que la production de gelée royale nécessite une grande technicité, et que le rendement augmente avec l'expérience.

Production estimée de gelée royale de 2015 à 2022



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Pour la campagne 2022, la part du volume de gelée royale conditionnée diminue légèrement et représente désormais 50 % de la production.

Les apiculteurs ne connaissent pas de difficulté particulière pour la vente de gelée royale, l'origine française ayant une bonne image.

Caractéristiques des exploitations de gelée royale

	2018	2019	2020	2021	2022
Part de gelée royale mise en pot par l'apiculteur (volume)	63 %	56%	46%	55 %	50 %
Part de gelée royale produit en AB (volume)	51 %	69%	76%	75 %	84 %

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Le volume de gelée royale bio a augmenté en 2022, et représente 84 % des volumes produits. La grande majorité des gros producteurs sont convertis à l'agriculture biologique, permettant d'accéder à une meilleure valorisation en termes de prix de vente.

Avec un nombre d'apiculteurs stable et une production en hausse, la filière apicole se porte bien en 2022. Les conditions météorologiques favorables tout au long de l'année ainsi que de bons rendements ont permis à la filière de réaliser l'une des meilleures productions de miel (conventionnel et bio) depuis la mise en place de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale. La gelée royale connaît également en 2022 de bonnes performances avec une production stable mais néanmoins forte depuis 2019.

FOCUS : L'ACTIVITÉ DE POLLINISATION Méthodologie

Pour caractériser au mieux l'activité de pollinisation, des enquêtes ont été menées en deux temps.

Un **questionnaire quantitatif** diffusé à l'ensemble des apiculteurs qui a donné lieu à 244 réponses d'apiculteurs-pollinisateurs et des **entretiens qualitatifs** auprès de 14 apiculteurs-pollinisateurs.

Estimation du nombre d'apiculteurs pollinisateurs

On estime à 3 000 le nombre d'apiculteurs pollinisateurs en France. Cette estimation a été réalisée à partir de la part des pollinisateurs dans l'échantillon utilisé pour les données de l'Observatoire de la production de miel et de gelée. Pour les moins de 50 ruches, de nombreux apiculteurs indiquent réaliser une activité de pollinisation, alors que cette activité est souvent gratuite, et correspond parfois à des petites surfaces (jardin, etc.). Le nombre de pollinisateurs de la catégorie est certainement surévalué.

Pour les plus grosses exploitations, certains acteurs spécialisés dans la pollinisation ne se sentent pas forcément concernés par l'Observatoire (activité atypique) et il se peut que certains n'aient pas répondu au questionnaire.

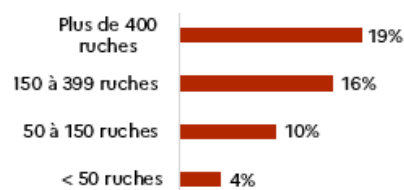
Ainsi, on estime à 4,9 % la part des apiculteurs réalisant une activité de pollinisation en 2022.

Estimation du nombre de pollinisateurs en France

Nb ruches à l'hivernage	Nombre de pollinisateurs
< 50 ruches	2 285
50 à 149 ruches	264
150 à 399 ruches	342
> 400 ruches	160
Total	3 050

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Part des pollinisateurs par catégorie de taille (nombre de pollinisateurs/nombre total d'apiculteurs)

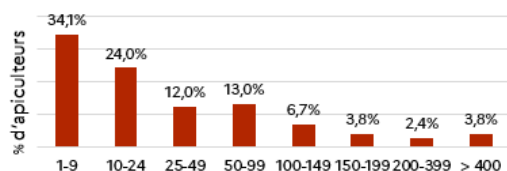


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Nombre de ruches dédiées à la pollinisation

Le nombre de ruches dédiées à la pollinisation est très variable. En moyenne, les pollinisateurs possèdent 54 ruches dédiées à cette activité. 70 % des pollinisateurs ont moins de 50 ruches, dont 34 % moins de 10 ruches. Moins de 10 % des pollinisateurs ont plus de 150 ruches dédiées et pouvant aller jusqu'à 700 ruches sur l'échantillon.

Nombre de ruches dédiées à la pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Caractéristiques des apiculteurs pollinisateurs

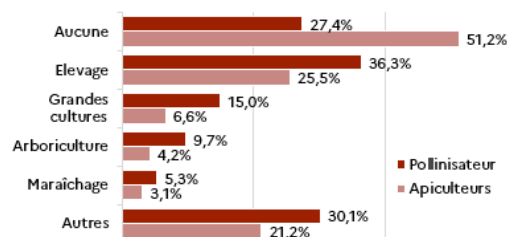
Les pollinisateurs **de plus de 400 ruches** (dédiées à la pollinisation) sont très spécialisés dans l'activité de pollinisation, avec en moyenne 53 % des ruches dédiées à cette activité. Ils pollinisent en général 2 espèces différentes (jusqu'à 5) et disposent de contrats sur des surfaces importantes (245 ha en moyenne). Le chiffre d'affaires de l'activité représente en moyenne 25 000 € et l'activité est exercée sous contrat.

Les pollinisateurs de **150 à 400 ruches** dédient 45 % de leurs ruches à la pollinisation avec un chiffre d'affaires de 10 000 € en moyenne. Les pollinisateurs de **50 à 150 ruches** consacrent 45 % de leurs ruches à la pollinisation, avec un chiffre d'affaires de 4 000 € en moyenne, et des pratiques très variables en termes de contractualisation. Les pollinisateurs de moins de **50 ruches** dédient environ 75 % de leurs ruches à la pollinisation, mais exercent souvent cette activité sans contrat, avec un chiffre d'affaires moyen de 450 € (dont de nombreuses prestations gratuites).

Les autres activités des pollinisateurs

73 % des apiculteurs-pollinisateurs de plus de 50 ruches possèdent un autre atelier agricole, contre 49 % pour l'ensemble des apiculteurs. Il concerne principalement l'élevage (36,3 %) et les grandes cultures (15,0 %).

Autres activités des exploitations (apiculteurs de plus de 50 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Les pollinisateurs sont également davantage impliqués dans la **commercialisation de reines et d'essaims** que l'ensemble des apiculteurs. Certains pollinisateurs utilisent des essaims pour la prestation de pollinisation et les revendent ensuite.

Activités secondaires des apiculteurs-pollinisateurs (apiculteurs de plus de 50 ruches)

Activités secondaires	Pollinisateurs	Ensemble des apiculteurs
Elevage et commercialisation de reines	18,6 %	10,0 %
Elevage et commercialisation d'essaims	26,5 %	20,0 %
Elevage de reines pour besoin propre	58,4 %	47,8 %
Elevage d'essaims pour besoin propre	68,1 %	59,5 %

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

4,5 % des pollinisateurs produisent de la gelée royale, contre 1,5 % des apiculteurs.

L'**âge moyen** des pollinisateurs est de 54 ans pour les moins de 50 ruches, contre 49 ans pour les plus de 50 ruches. La proportion de femmes exerçant l'activité est de 12 % (15 % dans le secteur apicole)

L'âge moyen d'entrée dans la profession est identique à celui des autres apiculteurs.

Caractéristiques de la pollinisation

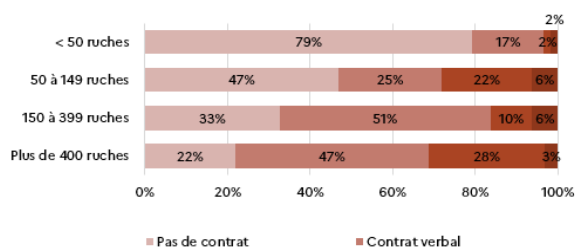
La contractualisation

La majorité des apiculteurs de moins de 50 ruches ne signent pas de contrat (79 %) et 17 % ont un contrat verbal.

Inversement, 66 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ont un contrat, même si on retrouve le plus souvent des contrats verbaux.

Plus la taille augmente, plus la proportion de contrats écrits augmente. Néanmoins, quelques très gros pollinisateurs (400 à 700 ruches dédiées à la pollinisation) travaillent avec des contrats verbaux.

Type de contractualisation par taille (nb de ruches total)

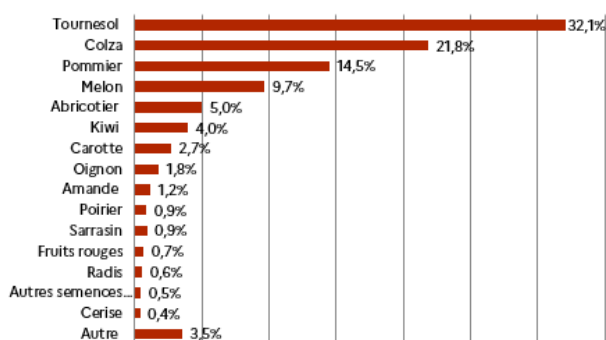


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Les cultures pollinisées

Les principales cultures pollinisées sont les grandes cultures (tournesol et colza) pour 54 % des surfaces, pommiers (14 %), melon (10 %), abricotiers (5 %) ou autres espèces arboricoles. On retrouve également de nombreuses espèces potagères.

Principales espèces pollinisées (% en ha)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Le nombre de ruches à l'hectare

Le nombre de ruches par hectare est très variable entre espèce (entre 1 et 5 ruches/ha en moyenne) mais il existe une forte variabilité des pratiques entre apiculteurs. La durée de la pollinisation dépend de chaque espèce : de 3 à 5 semaines pour les semences, de 2 à 3 semaines pour des fruits (hors melon : 3 mois) et de 3 à 7 semaines selon la durée de floraison des grandes cultures (hors semences).

Nombre de ruches installées/hectare

	Ruches/ha
Kiwi	4,6
Amande	4,1
Carotte	3,6
Abricotier	3,4
Cerisier	2,9
Colza	2,5
Pommier	2,5
Tournesol	2,3
Poirier	2,2
Oignon	2,1
Melon	1,0

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Prix et chiffre d'affaires de la pollinisation par taille des ruchers

Nb ruches à l'hivernage	Prix à la ruche moyen (€/ruche)	% CA pollinisation / CA total	% Prestation gratuite
< 50 ruches	10,8	6,3 %	31 %
50 à 149 ruches	23,3	8,6 %	24 %
150 à 399 ruches	42,5	7,5 %	9 %
> 400 ruches	43,5	9,6 %	0 %

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale - FranceAgriMer 2023

Les exploitations de plus de 150 ruches affichent un prix moyen plus élevé (supérieur à 42 €/ruche). En effet, une part non négligeable des apiculteurs de moins de 150 ruches réalisent des prestations de pollinisation gratuitement. Les prix sont variables en fonction du nombre de jours d'immobilisation de la ruche.

D'une manière générale, la pollinisation reste une activité de diversification (le chiffre d'affaires pollinisation représente 8 % en moyenne du chiffre d'affaires total). On compte quelques profils de pollinisateurs spécialisés (de 30 à 60 % du chiffre d'affaires). Il s'agit principalement d'apiculteurs de 50 à 150 ruches.

La pollinisation génère des coûts supplémentaires par rapport à la production de miel :

- Les frais de transport du fait du déplacement des ruches et de la surveillance régulière de l'état des colonies ;
- La hausse du temps de travail (préparation des ruches en amont de la pollinisation) ;
- Un coût pour le nourrissage des colonies, notamment pour la pollinisation de semence (sirop).

Avenir et choix des apiculteurs

Certains pollinisateurs ont des contrats réguliers sur la durée. D'autres exercent l'activité de pollinisation de façon plus ponctuelle, en fonction de la demande, mais aussi en fonction de leurs besoins de trésorerie. Si la récolte de miel de l'année précédente a été bonne, ils sont moins nombreux à chercher des contrats de pollinisation.

Les pollinisateurs notent qu'avec les aléas climatiques récurrents, les arboriculteurs sont moins nombreux à recourir aux prestations de pollinisation.

Le marché de la pollinisation reste concurrentiel, avec un prix en fonction de l'offre et de la demande. La hausse des coûts de production, notamment du carburant, pénalise néanmoins la rentabilité de l'activité.

Les apiculteurs pollinisateurs font des arbitrages entre miellées, pour des cultures qui doivent être pollinisées simultanément. Ainsi, les apiculteurs qui s'engagent sur un contrat de pollinisation en colza ne peuvent en général pas faire de miel d'acacia. Il existe également une concurrence entre la pollinisation de tournesol et la possibilité de faire une miellée de châtaigner.

Motivations et contraintes

Motivations

L'intérêt financier est la raison la plus fréquemment avancée par les pollinisateurs. Les contrats rémunérés permettent une rentrée d'argent stable, contrairement à la production de miel considérée comme plus variable.

Certains Jeunes Agriculteurs se lancent dans la pollinisation dans l'optique de générer une trésorerie de départ. Cependant, la part de JA n'est pas plus élevée chez les pollinisateurs que pour l'ensemble des apiculteurs.

La pollinisation fait également l'objet d'échanges de services non rémunérés entre apiculteurs et agriculteurs. L'apiculteur dispose de surfaces de cultures (ex : colza) nécessaires à son activité et l'agriculteur dispose d'un meilleur potentiel de récolte grâce à l'activité de pollinisation.

Contraintes

L'activité de pollinisation nécessite une préparation des colonies en amont de la prestation. L'apiculteur doit s'assurer que les ruches disposent d'un nombre de couvains suffisant et doit s'organiser pour fournir le nombre de ruches prévu dans le contrat à date fixe.

L'activité nécessite beaucoup de manutention (trajet effectué la nuit pour le transport des abeilles, port de charges lourdes, surveillance). Les ruches sont généralement situées à proximité des exploitations pour limiter les coûts de transport, l'activité de pollinisation nécessitant la surveillance des ruches

(nourrissage, fermeture des ruches lors de traitements...). Les ruches doivent ensuite être dispersées au sein d'une parcelle pour améliorer la pollinisation.

Le risque sanitaire de l'activité de pollinisation sur les colonies est une problématique rarement citée. Les pertes observées sont relativement similaires à celle d'une activité de production de miel, excepté sous serre où elles sont beaucoup plus importantes.

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR